

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 106

Séance tenue le 31 mars 2003, à 13 h 30
Centre Saint-Jean-Bosco
249, chemin du Golf Est
Saint-Charles-Borromée

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 31 MARS 2003 1
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

COMITÉ DE LA RELANCE 2

CONSEIL RÉGIONAL DE L'UNION PAYSANNE DE LANAUDIÈRE
ALEX BOISDEQUIN-LEFORT 7

LISE SARRAZIN 23

REPRISE DE LA SÉANCE 35

CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
CLAUDE DUCHARME 35

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

 Je m'appelle Louise Boucher. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique. Et je suis accompagnée aujourd'hui de mes trois collègues, soit monsieur André
10 Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

 Nous entendrons, aujourd'hui, les personnes qui se sont préalablement inscrites auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin. Toute autre personne qui souhaiterait déposer un mémoire à la Commission pourra le faire, elle ne pourra être
15 entendue par la Commission, mais vous avez quand même jusqu'au 15 mai prochain pour déposer un mémoire à la Commission.

 Aujourd'hui, nous avons quatre organismes, cet après-midi j'entends, quatre organismes d'inscrits à l'horaire. Il y a un des organismes qui n'est pas encore arrivé. Alors, on nous fera
20 signe si jamais cet organisme arrive. S'il n'arrive pas, bien, nous n'en aurons que trois. Nous siégeons ce soir et nous siégeons également demain après-midi et demain soir à Joliette.

 Donc, à la suite de chacune des présentations, la Commission échangera avec les participants. Donc, on nous fait signe que le premier groupe est arrivé. Alors, nous échangerons
25 avec les participants. Nous avons convenu d'un temps limite pour chacune des présentations, incluant les échanges avec la Commission. Donc, chacun aura droit à une demi-heure au total.

 Je vous informe également qu'il est possible, si jamais vous observiez qu'un fait qui est mentionné dans un mémoire est inexact, il est possible de faire un droit de rectification. Pour ce
30 faire, il faut préalablement s'inscrire à l'arrière au registre du droit de rectification. Il s'agit bien de corriger un fait et non de venir contre-argumenter sur l'opinion d'un participant. En vous adressant à l'arrière, on vous expliquera ce qu'il en est.

 Je vous rappelle également que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré.
35 Aujourd'hui, nous avons avec nous madame Lise Maisonneuve, qui est sténographe officielle. Les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit, dans nos centres de consultation ainsi que dans le site Internet de la Commission.

 Alors sans plus tarder, j'inviterais le premier groupe inscrit aujourd'hui, qui est le Comité
40 de relance, et son représentant monsieur Gilles Prud'homme.

M. GILLES PRUD'HOMME :

Bonjour, madame, messieurs.

45

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Prud'homme.

50

M. GILLES PRUD'HOMME :

On s'excuse pour les problèmes d'acheminement du petit texte. Donc, je viens parler au nom du Comité de relance, qui était plutôt appelé le Comité de relance de l'abattoir de Saint-Esprit.

55

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

60

Merci, monsieur Prud'homme. Peut-être une première question à froid, parce que c'est la première fois qu'on prend connaissance de votre mémoire. Quelle place a eu le simple citoyen dans la mobilisation qui a été faite autour de la réouverture d'un abattoir dans la région?

M. GILLES PRUD'HOMME :

65

Bien, il a eu la place primordiale. Parce que s'il n'avait pas été là pour appuyer les producteurs, oui, il aurait pu y avoir la manifestation où les producteurs -- il y a eu des manifestations, les producteurs ont bloqué la route 125 près de Saint-Esprit, au carrefour. Quand vous venez de Montréal, vous voulez aller vers Rawdon ou vers Joliette, ce carrefour-là a été bloqué à plusieurs reprises. Si le simple citoyen n'avait pas été en accord, il y aurait eu du mécontentement. Mais non seulement le citoyen n'était pas mécontent, il appuyait, il participait lui-même aux manifestations.

70

75

Il y a eu une pétition signée par plus de 5 000 personnes de la région, qui a été acheminée à l'Assemblée nationale du Québec. Dans chacun des conseils municipaux de la MRC Montcalm, il y a eu des résolutions d'appui à la réouverture de l'abattoir et il y avait toujours une cinquantaine de citoyens qui accompagnaient les producteurs à chaque audience de la régie, pendant deux ans, pour convaincre les régisseurs que la population voulait vraiment la réouverture de cet abattoir-là.

80

Donc, je pense que le citoyen a joué un rôle primordial. Et même si ce sont deux producteurs qui avaient parti le Comité de relance et que c'est une productrice qui en a par la suite aussi continué le combat, la majorité des gens qui participaient aux décisions, qui faisaient la mobilisation, étaient des simples citoyens.

85

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

90 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Dites-moi, comment il va maintenant l'abattoir de Saint-Esprit?

95 **M. GILLES PRUD'HOMME :**

L'abattoir même va très bien. Comme je dis, il emploie plus de 500 personnes. Il s'est associé au Groupe Brochu-Lafleur, ce qui a fait que le propriétaire... qu'il y a maintenant une usine d'abattage à Saint-Esprit. Le Groupe Brochu-Lafleur a aussi acheté les installations de Jolibec à Saint-Jacques. Monsieur Éthier, ayant décidé de faire d'autres activités, il est maintenant au Témiscamingue, c'est lui qui est le promoteur du dossier du proscuitto.

100
105 Donc, dans la région Lanaudière, grâce à l'abattoir de Saint-Esprit, il y a maintenant de la transformation à Saint-Jacques et de l'abattage à Saint-Esprit. Et il y a plus de 500 personnes qui travaillent à Saint-Esprit, quelques centaines autres à Saint-Jacques, et on peut dire que c'est de l'emploi local.

110 Le Village de Saint-Esprit a aussi connu une grande relance par la suite. L'autoroute s'est complétée. Je soupçonne que la présence de l'abattoir n'est pas négligeable. Le poste de police de la Sûreté du Québec s'est installé à Saint-Esprit. Le CLSC va être agrandi. Donc, autour de l'abattoir, autour de Saint-Esprit, il y a une nouvelle vie qui se développe.

115 Et aussi, les producteurs qui envoient leurs porcs à l'abattoir sont aussi beaucoup mieux servis, ils n'ont pas besoin de se lever la nuit, comme je disais, pour envoyer leurs porcs à l'abattoir, comme c'était le cas pendant quelques années.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

120 C'est parce que vous avez commencé avec 5 000 porcs par semaine; vous êtes rendu à 15 000. Il me semble avoir lu dans d'autres mémoires que la question de la taille d'une activité d'abattage est très important et que peut-être que ce chiffre-là, ce n'est pas assez gros. Est-ce que ça vous coûte plus cher proportionnellement faire abattre un porc à Saint-Esprit que dans les autres grands abattoirs du Québec?

M. GILLES PRUD'HOMME :

125

Je ne pourrais pas répondre, étant donné que je ne travaille pas pour Brochu-Lafleur. Je suis un citoyen de Lanaudière qui avait participé. Là, il faudrait voir avec le Groupe Brochu-Lafleur mais...

130

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous n'avez pas entendu parler qu'il y aurait une menace à nouveau ou qu'il n'aurait pas atteint sa taille optimale.

135

M. GILLES PRUD'HOMME :

Bien, je sais que les gens à l'abattoir sont satisfaits de ce qui se fait. Pour ce qui est des plans de développement de Brochu-Lafleur, je ne pourrais pas vous dire qu'est-ce qui se passe dans le...

140

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et vous, vous le faites en votre nom personnel, comme citoyen.

145

M. GILLES PRUD'HOMME :

Bien, c'est-à-dire que les gens, qui ont milité pour le Comité de relance et qui pendant plusieurs années se sont battus pour la réouverture, voulaient témoigner au travers des audiences qu'il y a une possibilité de cohabitation et que le simple citoyen a découvert le producteur de porc, a découvert sa vie et ce n'est pas juste les odeurs qu'il perçoit de temps à autre ou ce qu'il entend ou ce qu'il lit dans le journal. On a pu les côtoyer. On a pu visiter leur ferme. On a pu échanger sur leurs problèmes.

150

Parce que quand on est ensemble, on prend l'autobus, puis on s'en va à Québec pendant deux, trois heures de temps, puis qu'on revient, on est comme cinq, six heures avec quelqu'un, au lunch on échange: «Qu'est-ce que tu fais dans la vie? Comment ça marche? Puis pourquoi c'est important la réouverture?», on a pu découvrir un peu leur réalité. Et à ce moment-là, on a pu échanger. C'est dans ce sens-là que les gens ont demandé à ce qu'on témoigne.

155

Même si le comité comme tel ne fonctionne plus maintenant, étant donné que l'abattoir a rouvert depuis quelques années, il y avait... c'est un comité qui existait pour une seule raison. La raison ayant été réalisée, l'objectif ayant été atteint, bien, le comité n'existe plus, mais les gens qui ont participé voulaient tout de même que la Commission entende.

160

165

Et d'ailleurs, dans la MRC Montcalm, même si c'est une grande concentration de producteurs de porcs dans Lanaudière, il n'y a pas grand plainte officielle sur la production porcine. Il y a peut-être des gens qui vivent des situations désagréables occasionnellement,

comme c'est certain, la production est là. Mais les gens, il y a un échange, on essaie d'améliorer. On essaie de participer.

170

Et je pense que c'est là le but que si on veut travailler ensemble, il y a moyen d'arriver à une entente. Dans le fond, c'est un peu ça le message qu'on veut donner. Puis ça adonne bien parce que ça commence les audiences.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui fait qu'il y a une si bonne entente dans la région? C'est basé sur quoi? Ça date d'il y a longtemps ou est-ce que ça a toujours été comme ça?

180 **M. GILLES PRUD'HOMME :**

Bien, je pense que pour la MRC Montcalm, c'est vraiment une MRC de production agricole. Il y a quelques îlots de résidentiels à Saint-Roch-de-l'Achigan, à Saint-Lin Laurentides, à Sainte-Julienne, à Saint-Calixte un peu. Mais pour la plupart des villages, ce sont des villages bâtis autour de fermes agricoles qui, au cours des années, sont beaucoup allées vers la production porcine et vers les productions céréalières qui vont autour.

185

Donc, les gens, dans le fond, ils vivent avec les producteurs depuis toujours. C'est comme un échange. Et les nouvelles personnes qui s'y rajoutent, bien, comprennent qu'ils arrivent dans une MRC agricole. Contrairement à d'autres endroits, comme à Mascouche ou ailleurs, on ne fait pas la promotion de parcs résidentiels, on fait état de notre situation agricole. Je pense que là-dessus, les gens comprennent bien qu'ils sont dans une zone agricole et ils l'acceptent plus facilement.

190

Et quand il y a un dossier comme l'abattoir, puis que sur les 500 personnes, il y en a plus que 400 qui viennent de la région Lanaudière, la plupart de la MRC Montcalm, bien, les gens aussi voient que même s'ils ne veulent pas faire eux-mêmes de la production porcine, ils peuvent bénéficier de cette production-là parce que ça génère leur emploi à eux et ça génère aussi des emplois à d'autres commerces environnants, des stations-services, etc., des restaurants.

195

200

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

205 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Pouvez-vous nous rappeler pourquoi le mode de mise en marché des porcs instauré au début de l'année 1992 par la Fédération des producteurs de porcs du Québec sonnait le glas des activités de l'abattoir de Saint-Esprit?

210 **M. GILLES PRUD'HOMME :**

Bien, en 91, l'abattoir des Laurentides...

215 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Il fermait.

220 **M. GILLES PRUD'HOMME :**

... avait fait une faillite et les producteurs qui voulaient la rouvrir, il était impossible de le faire, étant donné qu'il y a un mode de préattribution qui était mis en vigueur, en 92, par la Fédération avec les abattoirs, qui était basé sur le volume d'abattage de l'année précédente.

225 Étant donné que l'abattoir ne fonctionnait plus, la Fédération avait alors déterminé que Saint-Esprit n'ayant pas fait d'abattage — Laurentides, à ce moment-là — bien, ne pouvait pas avoir de préattribution. Et le mode de préattribution pour une nouvelle usine d'abattage était tellement onéreux qu'il devenait impossible de rouvrir l'abattoir.

230 C'est pour ça que les producteurs ont décidé de se battre, réclamant un volume historique, un droit acquis historique, qui était l'abattage au moment de la fermeture de l'usine. Parce que le mode de préattribution est arrivé au moment même où les producteurs déposaient à la Régie une demande de réouverture, ce qui a un peu... et la Régie, au début, ne reconnaissait pas cette demande, mais après les années de lutte, comme on a dit, ils ont fini par l'admettre.

235 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ça a pris trois ans?

240 **M. GILLES PRUD'HOMME :**

Ah! ça a pris plus que trois ans. Ça a pris six ans. Ça rouvert en 97 seulement, l'abattoir. Donc, ça n'a pas...

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Prud'homme, nous vous remercions beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

250 **M. GILLES PRUD'HOMME :**

Merci.

255 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, j'inviterais le Conseil régional de l'Union paysanne de Lanaudière et son porte-parole, monsieur Alex Boisdequin-Lefort.

260 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Bonjour, madame la présidente.

265 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

270 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Bonjour, messieurs les commissaires.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous vous écoutons.

280 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Alors, je commencerais en disant ceci, que devant l'ampleur du problème, on a pu constater lors des audiences du BAPE, surtout au niveau des questions et puis celles des présentations d'information, qu'on manquait beaucoup d'information et puis que beaucoup des questions restaient sans réponse et puis, pour ces raisons, qu'on avait beaucoup de difficulté à attribuer la part de responsabilité du dégât environnemental, si on peut l'appeler ainsi, qui était attribuable à l'industrie porcine.

285 Alors, je vais répéter que les problèmes et les points qui posent problèmes, que je vais soulever, qui sont rattachables à l'industrie porcine, ne sont pas en totalité responsables du désastre environnemental, mais en partie. Mais ce qui semble très clair, c'est qu'ils en sont en partie responsables aussi. Alors, c'est pourquoi on va en parler aujourd'hui.

290 Alors, je dirais qu'il y a deux points vraiment centraux qui semblent être un problème pour nous dans l'industrie porcine. Le premier, c'est la grande concentration de l'industrie dans des points donnés. Et le deuxième, c'est la gestion des fumiers, la gestion liquide des fumiers qui cause problème.

295 Alors, au niveau du problème de concentration, ce que ça peut engendrer, au niveau des sols, on a un appauvrissement des sols et un appauvrissement de la biodiversité qui sont dus à l'utilisation de céréales qui sont cultivées en grande surface, en monoculture, et qui ont un effet désastreux sur les sols et aussi sur la biodiversité.

300 On a la pollution des cours d'eau et de la nappe phréatique, surtout reliée aux lisiers liquides, parce que c'est une forme de gestion des fumiers qui est beaucoup plus propice au ruissellement et au lessivement.

305 Ensuite, on a un problème de cohabitation rurale, qui est surtout liée aux odeurs; une zone de confort qui est perturbée pour les citoyens. On a aussi la hausse spéculative du prix des terres.

310 Et aussi, certains voient un problème sanitaire quant à savoir le bien-être des animaux et peut-être aussi la qualité de la viande face aux diverses techniques d'élevage qui sont utilisées, notamment, bon, la surpopulation des élevages qui peut amener plus facilement des épidémies, l'utilisation intensive de médicaments et d'antibiotiques, hormones et etc.

315 Les différentes solutions pour contrer le problème de la concentration, il y aurait réorienter l'industrie vers la satisfaction des besoins du Québec, parce qu'on sait qu'il y a une bonne partie du porc qui s'en va vers l'exportation. On n'est pas contre l'exportation, mais on pense que ce serait plus juste de produire plus dans une visée d'autosuffisance alimentaire pour le Québec et puis de vérifier si vraiment c'est valable d'en faire une plus grande production pour l'exporter.

320 Ensuite, il y aurait privilégier les unités d'élevage autonomes et de petite taille. On entend par là, «autonomes», c'est des unités d'élevage qui n'utilisent pas d'intrants et qui sont autosuffisantes au niveau de la production de céréales et de l'épandage.

Et ensuite, limiter la densité animale, qui pourrait se faire soit en obligeant la propriété des terres au niveau de l'épandage ou une norme de densité animale à l'hectare.

325 Au niveau du lisier qui nous semble un des points chauds du problème, on sait que l'élevage du porc, ce n'est pas nouveau au Québec et ça s'est fait, je pourrais dire, sans dégât environnemental ou sans dégât important environnemental pendant des années.

330 Cependant, depuis quelques années, on assiste à des changements drastiques de méthodes d'élevage et puis ça a amené plusieurs problèmes. Et puis même si on sait depuis longtemps que la gestion solide des fumiers peut s'avérer, sur une activité industrielle, peut-être un peu plus coûteuse, est beaucoup plus respectueuse de l'environnement. Si on la considère

plus coûteuse, c'est parce qu'on ne prend pas en compte justement les coûts de dépollution que ça peut engendrer la gestion liquide.

335

On pourrait dire aussi qu'en comparant le lisier liquide au lisier solide, c'est un fertilisant de moins bonne qualité parce qu'il ne contient pas ou très peu de matière organique, donc il ne nourrit pas la terre comme telle. Il va nourrir la plante mais il ne va pas vraiment engraisser le sol. Une autre chose, c'est que l'azote et le phosphore s'y trouvent de façon beaucoup plus soluble que dans le lisier solide, et, donc, il est beaucoup plus sujet au lessivement.

340

L'entreposage est aussi beaucoup plus coûteux pour le fumier liquide. Et puis il est beaucoup plus propice à des désastres. En cas de pluie, le lendemain d'un arrosage, par exemple, ou si les bandes riveraines n'ont pas été respectées, ça peut être beaucoup plus -- ça peut causer de plus grands dommages d'avoir du lisier liquide. Puis on sait que les coûts de décontamination de l'eau sont assez hors de prix. Alors, si on tient compte de ces coûts-là, ça m'étonnerait beaucoup qu'on trouve ça plus rentable le lisier liquide.

345

Ensuite, le lisier liquide dégage une forte odeur d'ammoniac, qui est un danger pour le système respiratoire, que ce soit des travailleurs ou des animaux. Et puis, en plus, ça perturbe la zone de confort jusqu'à des kilomètres à la ronde.

350

Alors, la solution qui est proposée par l'Union paysanne, c'est la gestion solide des fumiers mélangés à une litière sèche, et compostée — on appelle litière sèche, ça peut être de la paille, sciure de bois, tourbe, copeaux — pour la simple et bonne raison que ça nourrit pas juste les plantes, mais ça nourrit aussi le sol parce que ça contient de la matière organique. Et ça permet aussi de recycler la paille et les déchets de bois, en plus de ne pas affecter les vers de terre qui sont un agent de décomposition important et un agent de fertilisation important aussi.

355

Au niveau de l'eau, le danger, les risques de contamination sont beaucoup moins grands parce qu'il y a moins de ruissellement, moins de lessivement et le compostage du fumier solide est un processus qui dégage beaucoup, beaucoup, beaucoup moins d'ammoniac et beaucoup, beaucoup moins d'odeurs. Donc, la zone de confort reste en partie respectée parce que les odeurs sont beaucoup moins grandes.

360

365

On pourrait dire qu'on constate comme s'il y avait une mauvaise foi des responsables, des différents ministères. Parce que ça fait longtemps qu'on le sait, il y a plusieurs études qui le démontrent qu'au niveau environnemental, c'est beaucoup plus favorable d'avoir une gestion solide. Mais malgré le fait qu'on le sache, les dirigeants des ministères concernés, sous le poids des demandes de l'industrie, n'ont encouragé que le modèle de gestion liquide des fumiers.

370

Alors, encore une fois, les demandes de l'industrie et le droit de produire ont primé sur l'environnement et les citoyens. Et aujourd'hui, toutes les facilités techniques, financières et réglementaires vont à ce type de gestion des fumiers, le type liquide. Alors, à nos yeux, c'est une aberration, c'est voire même un scandale.

375

Notre solution, c'est que tous les nouveaux élevages devront être gérés sur litière sèche et un programme de reconversion sur litière devrait être offert et fortement encouragé aux élevages existants sur lisier. Et lorsqu'on dit «encouragé», c'est aussi financièrement.

380

Au niveau du traitement du lisier, on sait qu'il y a diverses technologies, divers procédés qui sont présentement ou qui vont être mis prochainement à l'étude. Cependant, nous nous opposons aux sommes publiques astronomiques qui pourront être mises dans la recherche sur des systèmes de traitement complets à la sortie des bâtiments, pour la simple et bonne raison que, selon les études qu'on a entendues à date dans les séances du BAPE, ça coûterait de 10 \$ à 20 \$ de plus par porc d'avoir ces technologies-là de traitement du lisier. Et qui finalement va payer ces 10 \$ à 20 \$ là du porc pour qu'on puisse avoir un produit qui est concurrentiel sur l'exportation, c'est les citoyens.

385

390

Bien, c'est ça, nous, on est contre ça parce qu'on connaît des façons qui ont très bien marché depuis des décennies et qui pourraient très bien fonctionner encore, et puis qui enrayeraient aussi tous les autres problèmes sociaux que cela peut entraîner, alors que le traitement complet du lisier à la sortie de la ferme ne règle pas nécessairement les autres problèmes sociaux qu'on rencontre.

395

On constate aussi plusieurs problèmes au niveau de la réglementation environnementale. Le premier, c'est au niveau de l'indice phosphore. On pouvait lire dans un article de la *Terre de chez nous* que pour un même échantillon donné dans six laboratoires, on pouvait retrouver jusqu'à 21 % de variation dans les résultats. Ça fait que c'est quelque chose, c'est un outil qui nous semble assez peu précis pour faire une bonne évaluation, finalement, de la contamination du sol, si on peut dire ainsi. Et puis ce n'est pas le seul contaminant. Alors, pourquoi est-ce qu'on se base uniquement sur le phosphore, alors que d'autres pays aussi ont opté pour une norme qui est basée sur la concentration d'azote.

400

405

Ensuite, les plans de fertilisation autogérés, qui sont en réalité ni contrôlés ni contrôlables, ne peuvent constituer, selon nous, un outil de contrôle fiable parce qu'ils ne tiennent pas compte de la charge des coordonnées du milieu avoisinant, c'est-à-dire du bassin versant de la nappe phréatique, des zones de vulnérabilité.

410

De plus, on dénote qu'il y a seulement une visite de contrôle qui est prévue à tous les trois ans. Alors, l'application de ce plan de fertilisation, est-ce qu'il est bien appliqué? C'est une bonne question aussi.

415

Les solutions qu'on propose au niveau de la réglementation, c'est une norme de densité animale par hectare, une gestion solide et une protection efficace des bandes riveraines, et que les plans d'épandage et de fertilisation soient publics et accessibles aux élus municipaux et aux citoyens.

420

Un autre problème aussi qu'on tient à soulever, c'est le bien-être animal. Étant donné la concentration élevée et les conditions parfois cruelles et contraires à la nature que les porcs

doivent subir, ça peut amener différents problèmes comme le stress, l'anxiété, une plus grande agressivité, voire même le cannibalisme.

425 C'est des animaux qui vivent parfois sans même avoir de la lumière. Et puis on peut s'imaginer qu'un cochon qui passe peut-être 80 %, ce serait difficile d'avoir un chiffre exact, mais plutôt la majeure partie de son temps à fouiner dans le sol, on peut s'imaginer comment il peut être heureux sur une grille de métal où il ne peut rien fouiner du tout. Alors, c'est facilement envisageable que son taux d'agressivité augmente et son stress aussi.

430 En plus, le stress et la souffrance qu'ils subissent, que ce soit de par leur mutilation parce qu'on leur coupe ou enlève parfois les oreilles, les dents, la queue, puis la façon dont ils sont castrés aussi, peut les rendre vulnérables à certaines maladies. Parce qu'on sait très bien que le stress est une cause prémisses de plusieurs autres maladies. Et puis on trouve ça un peu douteux et inacceptable que nos règlements ne comportent aucune disposition pour obliger les producteurs à tenir compte du bien-être des animaux.

435 Alors, ce qu'on propose, c'est d'avoir un règlement ou un secrétariat indépendant qui composerait des règlements minimum pour assurer le bien-être des animaux, et un cahier de charges qui garantit aux animaux une alimentation et des soins sanitaires sans danger pour les consommateurs, avec des points notamment sur l'utilisation des médicaments, des antibiotiques et des hormones de croissance, l'utilisation des farines carnées, l'utilisation de céréales génétiquement modifiées et l'utilisation de phytase plutôt qu'une alimentation plus conforme à sa nature.

445 Un autre problème qui se dégage de l'industrie porcine, c'est le problème de cohabitation rurale. Selon nous, le problème ne vient pas du fait que les citoyens comprennent mal l'industrie porcine actuelle. Au contraire, ils la comprennent très bien et ils ne sont pas d'accord avec le modèle actuel et ses impacts sociaux et environnementaux. On a pu le voir, de par les invités qui étaient présents des différents ministères pour répondre aux questions, on avait parfois l'impression que les citoyens connaissaient plus les dossiers des fois que les ministères mêmes.

450 Pour nous, le problème réside dans les lois qui donnent la priorité au milieu industriel et laisse les citoyens dans l'absence de pouvoir, les citoyens et les élus municipaux.

455 Alors, les solutions, ce serait que les citoyens et leurs élus doivent avoir préséance sur les producteurs de porcs. Le cadre national doit permettre un espace démocratique, qui a été systématiquement éliminé au profit des producteurs dans les dernières années; par le fait même, établir un nouveau processus démocratique d'autorisation des nouveaux élevages avec un droit des citoyens, des élus municipaux à l'information, à la consultation et à la décision. Et je répète, à la décision.

460 Nous pensons que les lois et règlements relatifs au droit de produire doivent être révisés de façon à tenir compte de l'entretien et de l'occupation dynamique du territoire, et à réintégrer la zone agricole dans la gestion municipale et l'aménagement du territoire. Bref, un réel pouvoir de réglementation agricole sur leur territoire pour les municipalités.

465

470 En conclusion, nous pensons que nos propositions reflètent dans l'ensemble l'opinion de
la très grande majorité des citoyens qui se sont manifestés en grand nombre devant le problème
actuel. Et pour contrer les différents problèmes, qui sont la concentration animale, la pollution de
l'eau, dégradation des sols, perte de la biodiversité, le bien-être animal, la sécurité alimentaire,
la cohabitation rurale, nous suggérons, en grandes lignes, les solutions suivantes: le maintien du
moratoire; la gestion solide des fumiers; une réforme majeure des réglementations agricoles et
environnementales; un cahier de charges sur le bien-être des animaux, un cahier de charges sur
les soins sanitaires sans danger pour les consommateurs qui consomment cette viande; rétablir la
préséance de l'environnement des citoyens et des élus municipaux sur le profit et le droit de
475 produire; redonner aux élus municipaux un réel pouvoir de la réglementation agricole sur leur
territoire.

480 En bref, nous voulons que le principe de pollueur-payeur soit appliqué. Nous voulons
aussi aider les producteurs financièrement à faire les modifications nécessaires à la conversion de
leur pratique actuelle à des pratiques saines pour l'humain, les animaux et l'environnement.

485 Finalement, on pourrait dire que, règle générale, nous voulons que le principe de
précaution soit appliqué. Ce fameux principe dont on parle beaucoup, mais qu'on n'applique
malheureusement pas assez souvent, est primordial pour nous. Parce que devant une matière
que l'on qualifie aussi dangereuse que le lisier, il n'y a pas de risque à prendre. Parce que même
devant un paquet de réglementations, le problème, ce n'est pas quand les gens respectent la
réglementation; le problème, c'est quand les gens ne la respectent pas. Et pour un cas comme
celui-ci, les impacts, nous les jugeons trop grands pour pouvoir prendre ne serait-ce que le risque
avec notamment une gestion liquide des fumiers.

490 Alors, pour toutes ces raisons, nous pensons que si le moratoire devait être levé sans
que des changements majeurs soient effectués, cette consultation perdrait tout son sens et les
citoyens trompés par ce manège n'auront plus aucune façon démocratique de défendre leur milieu
de vie au quotidien.

495 Je finirais en donnant peut-être une idée de ce que pourrait être, comme j'ai parlé tantôt,
un processus d'autorisation des nouveaux élevages industriels. Alors, ce serait en six étapes: la
première étape, ce serait que la MRC définisse les paramètres régionaux d'un projet agricole
industriel.

500 Deux, qu'il y ait un affichage public pendant au moins un mois de ce nouveau projet
agricole industriel.

505 Trois, que la municipalité doit tenir une assemblée de consultation publique.

Quatre, la municipalité propose un contrat tenant compte des exigences qui se sont
dégagées de cette consultation.

510 Cinq, si les citoyens ne sont pas satisfaits du contrat, ils peuvent demander un
référendum à valeur décisionnelle. Et, je répète, à valeur décisionnelle.

Et finalement, en six, s'il n'y a pas de demande de référendum ou si le référendum est favorable, le conseil municipal vote le contrat. Dans le cas contraire, la municipalité doit modifier le contrat et recommencer le processus de consultation.

515

Ce serait, pour nous, un bon exemple de ce que pourrait être un processus démocratique d'autorisation de projets agricoles. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

520

Je vous remercie, monsieur Lefort. Vous êtes de la région? Vous habitez la région?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

525

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

530

D'accord. Est-ce qu'à votre connaissance, dans la région, il y a eu des problèmes de cohabitation justement entre les citoyens et le développement de la production porcine ou le maintien?

535

Parce qu'on sait que dans cette région, il y a eu un moratoire pendant plusieurs années. Donc, pendant ce moratoire, la production porcine ne s'est pas vraiment développée. Mais est-ce que vous avez pu être témoin de problèmes de cohabitation sociale dans cette région?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

540

Oui. Moi-même, j'en suis — c'est peut-être un bien grand mot — mais victime, pour la simple et bonne raison que juste passer devant un champ sur lequel on est en train d'épandre du lisier liquide, c'est presque un geste dangereux en voiture, il nous passe des odeurs assez nauséabondes qui sont une atteinte à notre zone de confort, oui. Je pense qu'on n'a pas besoin de... c'est sûr que les citoyens ne le disent pas tout le temps lorsqu'ils sont dérangés, mais c'est sûr qu'ils sont dérangés par des odeurs comme ça. Ce n'est pas quelque chose qu'on aime sentir.

545

Je ne réside pas près d'un élevage où on fait un épandage de lisier. J'ai ce que je pourrais appeler cette chance-là, mais c'est indéniable qu'il y a des gens qui souffrent de ces problèmes-là.

550

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il y a eu du soulèvement ici, dans la région, par rapport à la production porcine, ou simplement des cas comme le vôtre où vous constatez que c'est désagréable, vous

555 souhaiteriez, dans le fond, qu'on épande autre chose que du lisier sur les terres agricoles. Il y a d'autres motifs que vous avez invoqués, que je n'oublie pas là, mais...

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

560 Je dirais qu'il y a eu un certain soulèvement, qui faisait partie en même temps d'un mouvement que je pourrais dire national. Mais je ne peux pas dire que dans la région de Lanaudière, on a une des places où il y a eu le plus gros soulèvement, dans les plus grands soulèvements populaires sur cette question-là. Mais cependant, il y a eu une participation à ce soulèvement national là.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

Une deuxième question. Vous suggérez que dans le cas d'autorisation de projets éventuellement, qu'il y ait en bout de piste un référendum. Et vous dites bien: «un référendum décisionnel».

570 Alors, dans quelle mesure le fait de demander un référendum décisionnel, ce n'est pas, dans le fond, un aveu de non-reconnaissance des pouvoirs ou de l'autorité justement décisionnelle que l'on a accordée à nos municipalités en élisant le maire et ses conseillers aux élections municipales.

575 Dans le fond, vous discréditez un peu la capacité de vos élus à prendre la décision pour les citoyens en demandant un référendum, je dis bien «décisionnel» parce que c'est ça que vous avez dit.

580 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

Moi, je ne le vois pas de cette façon-là. Ce n'était pas amené dans le but de discréditer les élus municipaux mais c'est dans le but de discréditer tous ceux qui pensent, à eux seuls, être capables de voir l'ensemble de cette question-là.

585 C'est une question qui est complexe. C'est une question qui concerne tout le monde, puisqu'il s'agit, ici, de la pollution des cours d'eau et des sols. Je pense que nous avons une responsabilité collective face à ces problèmes-là et face à la sauvegarde de l'environnement. Et puis on a droit, en aucun cas, de laisser cette responsabilité-là dans la main d'une poignée d'individus, qu'ils soient au ministère, que ce soit même une poignée de citoyens, une poignée d'élus municipaux. Ce sont des décisions qui doivent prises, je pense, par l'ensemble de la communauté.

595 Cela dit, il n'est pas automatique, ce référendum. Ce référendum est demandé si on considère que le contrat qui est présenté ne correspond pas à une gestion assez saine d'un élevage. Donc, le référendum n'est pas nécessairement automatique. Si un contrat, aux yeux de la population, semble correct, avec des méthodes dites environnementales et non polluantes,

j'imagine qu'il n'y aurait pas de référendum. Mais le référendum est placé pour dire: «Bien, non, c'est quelque chose qui a trop d'impact sur l'environnement.»

600

Ce n'est pas quelque chose qui se passe dans sa maison, puis c'est chez nous, ça ne vous regarde pas. C'est quelque chose qui regarde tout le monde parce que ça touche beaucoup de monde. Parce que le ruissellement du fumier liquide qui s'en va dans la rivière, bien, il parcourt des kilomètres et des kilomètres et des kilomètres, puis il va aller polluer des kilomètres et des kilomètres et des kilomètres. Alors, même à l'extérieur de la MRC, des gens pourraient être touchés par un projet d'élevage qui est dans une autre MRC. Alors, à ce moment-là, c'est normal qu'ils aient leur mot à dire eux aussi.

605

LA PRÉSIDENTE :

610

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

615 Vous avez parlé de la réglementation qui est basée seulement sur le phosphore et vous
disiez qu'elle devrait aussi être basée sur l'azote. Cependant, dans vos solutions, je n'ai pas vu
revenir ce point-là. Est-ce que vous pourriez peut-être expliquer?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

620 Oui. C'est sûr que lorsqu'on calcule l'indice de phosphore, on n'a pas d'indice précis pour
les autres choses qui pourraient se retrouver dans le sol, que ce soit l'azote, la potasse ou que ce
soit les métaux lourds. Alors, on souhaiterait qu'il y ait des tests d'effectués sur les autres
composantes qui peuvent se retrouver puis avoir un impact nuisible aussi sur l'environnement.

625

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je suppose que quand vous avez fait la proposition d'une densité animale, vous pensiez à
ce moment-là couvrir les deux, l'azote et le phosphore, avec la densité animale qui serait de je ne
630 sais pas quoi par hectare, mais...

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Bien, une densité qui pourrait être raisonnable, ce serait, selon nous, une unité animale
635 par hectare. Si on calcule qu'il faut nourrir ces bêtes-là, puis si on prend en compte que, nous,
on préconise un élevage qu'on pourrait dire autosuffisant, qui produit aussi en même temps les
céréales au complet pour l'alimentation de ces porcs-là, on considère qu'une unité animale par
hectare, avec une densité animale de cet ordre-là, il est beaucoup moins risqué d'avoir des
problèmes de surcharge au niveau des sols, parce que c'est une densité qui reste assez petite.

640

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Cette valeur-là serait la même partout dans la province ou ce serait modulé par rapport à
certains facteurs peut-être?

645

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Bien, peut-être que ça pourrait être un plancher. Peut-être qu'il y a des endroits où ça
pourrait être modulé. Ça dépend de la réalité, mais ce n'est pas encore un règlement bien défini,
650 vous comprendrez.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

655

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Mais c'est quelque chose, pour nous, qui va dans le sens d'appliquer le principe de précaution, de ne pas tout le temps se dire: «Bon, bien, la capacité maximum, c'est là, ça fait que c'est là qu'on arrête.» C'est dire: «Bien, même si c'est là la capacité maximum, on n'est pas obligé de se rendre à la capacité maximum», tu sais, surtout si on n'est pas capable d'évaluer clairement c'est quoi les impacts de cette capacité maximum là, puis c'est quoi tous les impacts du dépassement de cette capacité maximum là.

660

665

Je pense que c'est un peu prendre de gros risques de tout le temps vouloir calculer c'est quoi le maximum qu'on peut mettre, puis d'aller mettre le maximum. Ça fait que ça, ça s'inscrit dans la logique du principe de précaution.

LA PRÉSIDENTE :

670

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

675

Au chapitre du bien-être animal, vous avez dénoncé la façon de castrer les porcs dans l'élevage porcin contemporain. Dans l'agriculture paysanne, est-ce qu'on castrer les porcs?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

680

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

De quelle manière?

685

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

La manière, j'imagine qu'elle reste sensiblement la même. Je ne suis pas producteur de porcs paysan, mais j'imagine que la manière reste sensiblement la même.

690

Cependant, on m'a dit que souvent ça se faisait lorsque les cochons venaient de naître, devant les yeux même de la mère. Alors, on peut comprendre, pour n'importe quel parent, de voir un de ses porcs ou un de ses enfants se faire castrer devant nos yeux, puis souffrir, ça doit engendrer un certain stress.

695

Alors, il y a certainement des façons plus humaines de le faire, si vous permettez l'expression.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

700

Vous proposez des petites fermes où il n'y aurait pas d'achat d'intrants.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

705

Je dois préciser qu'il y a aussi une agriculture paysanne où, j'imagine, on ne castré pas les porcs aussi. Ça doit certainement exister aussi.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

710

Vous imaginez?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

715

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

720

Merci de votre imagination. Dans les petites fermes, vous proposez des petites fermes qui n'achètent pas d'intrants. Comment on fait ça pour opérer une ferme sans acheter d'intrants?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

725

Bien, si une ferme a assez d'espace pour... au niveau de la capacité du sol, si une ferme a assez de sol par rapport à sa capacité pour étendre tout son fumier, bien, c'est déjà un plus, de un. Et de deux, si elle produit aussi toute l'alimentation nécessaire pour nourrir ces bêtes-là, c'est aussi un autre plus.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

730

Mais une ferme, à moins qu'elle ne sorte rien du tout de la ferme et si, par exemple, elle produit des porcs et qu'elle vend des porcs à l'extérieur, elle va sortir du phosphore à travers la viande, à travers les éléments qui vont sortir de la ferme. Alors, la ferme n'est pas un système fermé, à moins que vraiment on ne vende rien du tout à l'extérieur de la ferme et qu'on n'introduise rien du tout à l'intérieur de la ferme.

735

Mais dès qu'on vend des produits végétaux, des produits animaux, ou même si on les donne, qu'on les vende ou qu'on les donne, dès qu'il sort des produits de la ferme, il sort du phosphore, il sort de l'azote, etc. Et si on ne le remplace pas, on mine le sol ultimement parce

740 qu'on sort des choses qu'on n'a pas remplacé. Alors, j'essaie de comprendre un système tel que vous préconisez où on n'achète pas d'intrants.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

745 Bien, je pense que quelqu'un qui produit du porc, c'est d'abord et avant tout pour vendre du porc. Je pense que son idée première, ce n'est pas de vendre du lisier ou d'exporter du lisier; c'est le porc. Ça fait que ça va de soi que le porc, il sort de la ferme. Sauf qu'il y a une différence, au niveau du phosphore et au niveau environnemental, entre sortir le porc et entre sortir le porc et son lisier aussi.

750 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Mais le porc contient du phosphore, contient de l'azote.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

755 Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

760 Alors, vous sortez du phosphore si vous vendez du porc.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

765 Oui, mais la concentration est, j'imagine, beaucoup moindre. Qu'est-ce que vous voulez, je suis un grand imaginaire! Et puis, je veux dire, même si un porc contient du phosphore ou de l'azote, c'est beaucoup moins dommageable pour l'environnement de manger du porc que de mettre du lisier sur des terres à nu, en monoculture, avec des bandes riveraines plus ou moins respectées, tu sais. Il y a une différence entre les deux.

770 C'est sûr qu'on n'est pas en train de dire qu'il faut que tout soit fermé, que tous les élevages fonctionnent en milieu fermé. Mais je pense qu'il faut préconiser ce genre d'élevages puis aider ce genre d'élevages, parce qu'ils s'inscrivent dans un mode agricole qui est moins sauvage qu'on pourrait appeler. Pour la simple et bonne raison que quelqu'un qui va mettre du lisier sur sa terre à lui risque de le faire avec beaucoup plus de précaution, parce que c'est chez eux, plutôt que de dire: «Bon, bien, moi, je m'en vais mettre ça ailleurs. Ça finit là. Ce n'est pas chez nous puis...»

780 Puis ça éviterait aussi une certaine concentration des élevages où on retrouve, aujourd'hui, des mégaporcheres qui n'ont pratiquement pas de terrain, dont tout l'épandage de lisier se fait ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

785

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous savez que la production du porc, en tout cas dans le cas de la gestion des fumiers, le type de gestion des fumiers pour le porc est en train de se répandre dans d'autres productions. Est-ce que le processus d'autorisation que vous envisagez pour le porc devrait aussi s'appliquer pour les autres productions agricoles?

790

Par exemple, une production de veaux lourds, de boeuf de boucherie sur lisier liquide, est-ce que ça devrait aussi suivre le même processus d'approbation que vous suggérez?

795

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Bien, si on suit la logique, qui dit que la production porcine n'est pas à elle seule responsable du désastre environnemental agricole, je pense que oui. Exactement c'est quoi la différence au niveau phosphore, azote et les risques de pollution entre un lisier liquide de vache ou un lisier liquide de porc, on fonctionne sur le même principe qu'un lisier liquide, c'est un lisier liquide, puis appliqué sur une terre à nu, ça a beaucoup plus de chance de ruisseler et d'être lessivé. Ça fait que c'est le même principe qu'on retrouverait là.

800

Personnellement, je souhaite le jour où il y aura des moratoires aussi sur les autres élevages. Mais ça pourrait être très très bien applicable sur d'autres élevages, oui.

805

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

810

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Puis ça pourrait, si je peux me permettre de rajouter ceci, ça pourrait aussi améliorer beaucoup la cohabitation rurale. Parce que les citoyens se sentant écoutés, concernés et sentant qu'ils ont un mot à dire là-dessus, auraient probablement moins d'animosité envers les producteurs, les producteurs qui ne sont pas les seuls responsables là-dedans.

815

Il y a beaucoup de producteurs qui font beaucoup d'efforts pour avoir une meilleure gestion environnementale. Cependant, il n'y a pas l'aide financière qui vient avec. L'aide financière est enlignée sur la productivité, la rentabilité, mais elle n'est pas enlignée sur la protection de l'environnement ou pas assez, à ce qu'on trouve.

820

LA PRÉSIDENTE :

825

Une dernière question. Vous nous informez que vous n'êtes pas vraiment favorable avec le traitement des lisiers parce que ce serait une formule très coûteuse pour la société, parce que vous considérez qu'il reviendrait probablement à la société de financer en grande partie le développement de cette technologie puis leur mise en place.

830

Mais en quoi votre recommandation qui veut que -- vous proposez que toute nouvelle implantation se fasse sur fumier, mais également vous demandez à ce que l'on reconvertisse les bâtiments qui gèrent de façon liquide leurs déjections, qu'on les reconvertisse à une gestion solide.

835

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Oui.

840

LA PRÉSIDENTE :

En quoi c'est plus, parce que ça aussi ça devait être coûteux et ça aussi probablement que ça devrait être supporté en grande partie par la société, en quoi c'est plus acceptable? Parce que les deux solutions visent un même objectif...

845

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Oui.

850

LA PRÉSIDENTE :

... c'est-à-dire, essayer d'éliminer la pollution diffuse et même la pollution olfactive, de l'air.

855

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

Bien, premièrement, la première chose qu'on peut dire, c'est que oui, O.K., peut-être que ça pourrait enrayer le problème du lisier liquide qui peut être un polluant effroyable pour les cours d'eau mais, cependant, ça n'enraye pas les autres problèmes sociaux, qui sont la hausse du prix des terres, le dépeuplement des campagnes. Ça pourrait aider aussi, j'imagine, au niveau des odeurs, au niveau de la zone de confort. Donc, ça règle certains problèmes, oui, on se doit de l'avouer, mais ça ne règle pas la totalité des problèmes et puis...

860

LA PRÉSIDENTE :

865

Quels sont ceux qui ne seraient pas réglés, selon vous?

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

870 Quels sont ceux qui ne seraient pas réglés? Au niveau de la concentration, ça ne règle pas le problème de concentration.

LA PRÉSIDENTE :

875 Les fermes.

M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :

880 Des fermes. Même, ça peut quasiment l'encourager parce qu'on dit: «Aujourd'hui, on a une technique qui fait en sorte que, même si vous avez un élevage concentré, que vous avez trop de lisier pour la capacité d'épandage que vous avez, bien, il n'y a pas de problème. On a un nouveau superprocédé qui fait en sorte qu'on transforme le lisier. Ça sort, ce n'est plus polluant. Ça ne pue plus, c'est merveilleux.» «Ah! bon, parfait.»

885 Sauf que qu'est-ce qu'on fait de la concentration aussi des monocultures qui sont responsables d'une perte de biodiversité, d'une perte de diversité d'habitats pour les animaux, qui ont des effets désastreux pour la faune et la flore? C'est ça aussi. Il y a un paquet de problèmes qui sont dus à la concentration de la ferme, qui ne sont pas réglés.

890 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je vous remercie beaucoup, monsieur Lefort, d'avoir participé à cette consultation publique.

895 **M. ALEX BOISDEQUIN-LEFORT :**

 Merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

900

 Merci.

 Alors, maintenant, j'inviterais madame Lise Sarrazin.

Mme LISE SARRAZIN :

905

 Bonjour, madame la présidente, messieurs les conseillers.

LA PRÉSIDENTE :

910

 Bonjour, madame Sarrazin. Nous vous écoutons.

Mme LISE SARRAZIN :

915 Alors, je dois dire que je suis heureuse et je me réjouis de la présence de votre Commission, car elle suscite un débat sur la production porcine beaucoup plus large que ce que nous sommes habitués. Ainsi, ça dépasse le cadre restreint traditionnel où seulement quelques organisations pouvaient s'adresser et passer leur message auprès du gouvernement.

920 Et je note aussi, sur toute la question de l'industrie porcine, c'est quelque chose qui est complexe et controversé, et il est étonnant et surprenant de voir qu'il y a un nombre incroyable de groupes et d'individus qui deviennent tout d'un coup des experts.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

925 Qu'avons-nous à espérer d'un tel système? Produire pour exporter, axé sur le prix américain? Puis je vous mettrai juste deux exemples des conséquences, parce que ça prend un rien, si le dollar canadien monte, bien l'élastique d'exportation, bien, il ne rallonge plus, il se rétrécit. Ça fait que ce que ça crée, c'est une chute de prix. Un exemple aussi simple qu'une pénurie d'eau potable qu'il y a eue dans une usine au Québec, il n'y a pas longtemps, chute de prix. Et c'est comme ça, je pourrais en donner... je vais m'arrêter parce qu'il y a ma demi-heure, mais c'est toujours ainsi.

935 Alors, qui pensez-vous absorbe le temps triple payé aux salariés des abattoirs du Québec — non pas que j'en ai contre eux, mais c'est une réalité — et la hausse des bénéfiques durant le temps des fêtes? Qui absorbe la baisse saisonnière de ce moment-là, le temps des Fêtes, qui maintenant c'est un trimestre complet?

940 Ce que ça provoque chez les producteurs indépendants en amont, on assume tous les chocs, toutes les chutes de prix. C'est nous qui assumons ça, ce n'est pas les autres.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

945 Je pose la question à savoir: est-ce que ça vaut plus ou moins que le marché de référence américain, qui est un marché ouvert, quand on garantit un approvisionnement à des abattoirs? Moi, c'est la question que je me pose. Je me dis: «Ça ne se peut pas. Ça ne se peut pas.» Pourtant, on est 7,50 \$ en bas.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

950 Même si, lorsque j'ai vu les coûts environnementaux de la dernière construction, j'ai effectué un redressement de la situation financière de mon entreprise pour me ramener de 425 \$ à 250 \$, même à ça, c'est difficile. L'image qu'il faut retenir pour traduire la situation, c'est que le feu est pris après toutes les granges des producteurs indépendants.

955 Pour mieux saisir la gravité de la situation, je voudrais vous dire un mot sur l'aide gouvernementale du CSRA qui devait être en application cette année. Puisqu'on a appris la semaine passée qu'il était retardé, juste vous dire qu'est-ce que ça représente, c'est quoi ça donne pour moi là. Avec mon comptable, on l'a calculé.

960 (L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Alors, ceci conclut ma présentation. J'aimerais terminer en disant qu'il y a une euphorie autour de la production porcine qu'on laisse entendre, qu'on laisse croire et je suis heureuse d'apporter l'autre côté de la médaille, même si je suis seule à le faire.

965

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Sarrazin. Ma première question, vous avez mentionné au tout début de votre mémoire que vous avez toujours voulu réaliser des projets visant à améliorer votre situation et celle de vos pairs agricoles, tout en évoluant normalement avec l'ensemble de la société québécoise.

970

Qu'est-ce que vous voulez dire précisément, pour que ce soit plus clair pour nous? Pour vous, c'est très clair, mais...

975

Mme LISE SARRAZIN :

Bien, écoutez, en 1976... moi, je viens de Saint-Jean-de-Matha. C'est une municipalité agricole mais aussi très touristique: 2 000 de population, l'hiver; 8 000, l'été. Alors, il y a un lac qui est à moins de ½ kilomètre et puis j'ai des voisins à 3 minutes de marche. Deux autres lacs même, trois lacs même à côté de chez moi. C'est d'ailleurs tous mes clients.

980

À ce moment-là déjà, parce que j'en ai une fosse liquide pour une porcherie maternité, j'en ai une comme tout le monde de cet... et puis à ce moment-là, déjà en 1976, moi, j'avais fait une couverture dessus en ciment, qui est toujours là d'ailleurs. Ça, ça a été le premier investissement environnemental. Et puis c'était dans le respect parce qu'à un moment donné, tu dis: «Bon, bien, si je ne veux pas avoir de problème.»

985

Et puis c'était tellement, pour moi qui venais d'un milieu très, très agricole, qui étais dans la région de Drummondville avec 600 acres de terre et puis l'industrie laitière, je venais de ce milieu-là, arriver là-bas avec des petites terres, des montagnes, des touristes partout, tout le monde qui disait: «Bien, là, tu ne peux pas faire ça comme ça. Tu ne peux pas faire ça comme ça», c'était très dur, au niveau de la mentalité, de m'adapter à tout ça. Mais à ce moment-là, j'ai dit: «Bien, on n'en aura pas de problème, on va expérimenter ça.» Avec des ingénieurs de la St. Lawrence Sugar dans le temps, on avait conçu cette fosse-là qui, aujourd'hui, bien, on en parle beaucoup plus, mais on était en 1976.

990

995

Et puis il y avait un ruisseau qui était à 100 pieds, et dans lequel il y a toujours des truites dedans, et qui découlait au lac Noir à Saint-Jean-de-Matha, le lac qui a au moins 3 000 personnes autour, comme je vous dis, à un ½ kilomètre de chez moi. Alors, il n'y avait pas de risque à prendre. Je concevais ça comme ça.

1000

LA PRÉSIDENTE :

1005 Considérez-vous que l'évolution justement de la progression de la production porcine au
cours des dernières années, le rythme de développement de cette production a pu être l'élément,
en fait est l'élément qui explique le mécontentement des citoyens? Parce que vous parlez
d'évoluer normalement avec l'ensemble. Est-ce que ça a évolué pas mal plus vite que, dans le
fond, la société était capable d'en prendre?

1010

Mme LISE SARRAZIN :

1015 Moi, je pense, honnêtement, ce que j'ai... j'ai toujours eu une approche peut-être
spéciale, dans le sens que lorsque j'ai voulu partir les projets de recherche, j'ai réuni tous les
intervenants de Saint-Jean-de-Matha, pas juste le maire, les conseillers, mais les hôtels, les
gros hôteliers, parce qu'il y en avait de la place et les groupes environnementaux. Il y a d'ailleurs
une Association du lac Noir. C'est des gens, des médecins, des gens très compétents.

1020 Alors, je les ai tous réunis chez moi. Je leur ai expliqué mes projets de recherche. Et j'y
suis allée, je n'ai pas attendu qu'ils voient quelque chose dans les journaux ou qu'ils apprennent
par l'oreille. J'ai même, après avoir réuni tous ces gens-là, je leur ai expliqué la teneur de mes
projets de recherche, ce que je voulais faire, ce que ça donnait et ainsi de suite. J'y ai été
ouvertement et franchement, la vérité. Alors, j'ai fait ça. J'ai amené à la quincaillerie du coin un
échantillon de compost, ce que ça donnait. Et puis tout le monde pouvait le voir puis ils en
1025 jasaient. C'est cette approche-là que j'ai prise.

1030 Et je pense que dans le développement de la production porcine, c'est qu'avec le
phénomène d'intégration et ainsi de suite, c'est qu'on arrive, bang! on veut établir un projet. La
population l'apprend par au côté, de toutes sortes de sources. Et je pense que ça, ça ne marche
pas. Ça ne marche pas. Moi, j'ai vécu, j'ai fait tout à fait la démarche contraire. Je l'ai expliqué à
plusieurs reprises dans des conférences à Rimouski. COSAPUE, bon, c'est tous des gens avec
lesquels j'ai eu... qui m'ont demandé de venir parler de mes expériences.

1035 Et puis ça, je l'ai appris aussi avec Arthur Dubé, du mouvement À court d'eau, quand on
a commencé ensemble, quand on a appris à se parler, à se connaître. Et c'est pour ça
qu'aujourd'hui, bien, les environmentalistes, ça ne me fait pas peur. Pour moi, c'est des amis.
Je vois ça comme ça, puis je suis productrice de porc pareil.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

1045 Parlons de votre projet de litière biomâtrisée. D'abord, vous la prenez où votre litière?
Est-ce que c'est à proximité de chez vous? Avez-vous des problèmes d'approvisionnement?

Mme LISE SARRAZIN :

1045

Non. Le coût de la litière était de 13 \$ la tonne. J'ai deux moulins à scie à proximité et il est encore de 13 \$ la tonne, dix ans plus tard. Ce qui a augmenté, c'est le coût du transport, bon. Mais au niveau de la matière première, c'est encore... non, je n'ai aucun problème.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

Pensez-vous que ça pourrait être un problème si on étendait ça à un plus grand nombre d'entreprises, l'utilisation de la litière?

1055 **Mme LISE SARRAZIN :**

1060 Bon, écoutez, dans mes travaux avec les consultants BPR, on a arrêté parce que ça ne justifiait pas. Mais il y avait la possibilité d'aller investiguer beaucoup plus loin avec le gouvernement fédéral au niveau d'une plante, l'alpis rosea, qui nous permettait -- qui avait une matière ligneuse très importante et qui nous aurait permis, advenant un manque ou une hausse de prix très importante au niveau de la matière première, de combler par cette plante-là. Et c'est sûr qu'on n'a pas fait des recherches là-dessus, mais on sait bel et bien que la possibilité est là.

1065 Dans mon cas à moi, j'ai une autre sécurité, c'est que je possède suffisamment grand de boisé que je pourrais produire moi-même mes besoins en bran de scie sans problème, sans aucun problème.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Et sans faire de coupe à blanc?

Mme LISE SARRAZIN :

1075 Ah! non, surtout pas.

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez mentionné également qu'il ne faut surtout pas utiliser la paille.

1080 **Mme LISE SARRAZIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1085 Pourquoi? Parce que ce sont des recommandations qui nous sont faites par ailleurs, notamment par l'Union paysanne. On l'a entendu tantôt.

Mme LISE SARRAZIN :

1090 C'est parce que je l'ai entendu à la radio, puis j'ai dit: «Ils se trompent, ils ne connaissent pas ça.» Mais je regrette, ça...

LA PRÉSIDENTE :

1095 Mais pourquoi? Pourquoi vous dites ça?

Mme LISE SARRAZIN :

1100 La quantité de matière absorbante n'est pas suffisante. Ça ne fonctionne pas et ça génère beaucoup d'odeurs, et ça n'apporte pas l'environnement souhaité, nécessaire pour être capable de produire du porc. Ça ne fonctionne pas.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Puis un mélange des deux?

Mme LISE SARRAZIN :

1110 Ça ne fonctionne pas plus. Le bran de scie, c'est ça qui marche. J'ai tout essayé. Puis c'est aussi ce qui coûte le moins cher, le bran de scie, et c'est très, très absorbant. C'est la matière qui est la moins dispendieuse à ce moment ici pour faire... la paille, il n'en est pas question.

1115 **LA PRÉSIDENTE :**

Et comment se fait-il que vous n'avez pas eu de problème avec les salmonelles?

Mme LISE SARRAZIN :

1120 Je ne sais pas. C'est parce qu'à un moment donné, écoutez, quand on fait des choses comme ça, j'ai toujours été... monsieur du Comité de relance, tout à l'heure, a parlé un peu de mes implications dans l'abattoir Saint-Esprit, au démarrage. Moi, je fais des choses que je pense qui sont bien et qui sont porteurs pour l'avenir. C'est très important. Il faut qu'il y ait une vision.

1125 Et sur la question des salmonelles, à un certain moment donné, il y a des intervenants dans le secteur, je ne veux pas les nommer naturellement, mais qui étaient partis à discréditer l'élevage sur litière parce qu'on avait trop peur que ce soit recommandé, que ce ne soit strictement que le seul modèle de production qui puisse être permis au Québec. Alors, la façon malheureuse que des gens à court d'esprit font, c'est de la petite politique, mais c'est ça.

1130 Moi, je n'en ai jamais vu, je n'en ai jamais recélé. Il n'y en a pas. Je n'ai pas eu de problème à l'encan électronique des porcs avec ça. Je ne sais pas d'où ils prennent ça. J'en ai parlé avec des vétérinaires, puis ils ont dit: «Écoute, pourquoi qu'ils disent ça? Il n'y a pas de preuve là-dessus.» C'est toutes des petites affaires qui sont dites pour essayer de discréditer, pour que les projets sur liquide puissent toujours continuer d'avoir leur place.

1135 Puis moi, je n'ai rien contre les projets sur liquide en autant que c'est bien fait. Mais je sais que pour plusieurs, c'est très bien fait aussi. Je n'ai rien contre.

1140

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

1145 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je poserais encore une question sur la litière. Avez-vous expérimenté la litière mince ou si vous êtes toujours restée avec la litière profonde?

1150 **Mme LISE SARRAZIN :**

Oui, je l'ai expérimentée.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1155

Oui?

Mme LISE SARRAZIN :

1160

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et puis comme résultat?

1165

Mme LISE SARRAZIN :

Et bien, la litière mince, oui, ça a sa place. Seulement, c'est sûr que c'est quelque chose qu'on peut évacuer tout de suite après la sortie des porcs. Ça a des avantages au niveau sanitaire pour les élevages, il est certain. Cependant, au niveau du produit fini, bien, on n'obtient pas un compost. On obtient un fumier solide. On n'obtient pas la même chose du tout, du tout là. On ne parle pas de traitement complet. Ce n'est pas la même chose.

1170

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1175

J'aurais une autre petite question un peu reliée à ceci. C'est que dans les prix de production sur litière, vous parlez de 425 \$ le porc, et vous dites que c'est pour une superficie de 10 pieds carrés par animal.

1180

Mme LISE SARRAZIN :

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1185

J'ai un petit peu de difficulté à comprendre. En particulier quand vous parlez que vous produisez sur litière épaisse, vous n'avez donc pas besoin d'entreposage de lisier ou du fumier à l'extérieur du bâtiment. Comment se fait-il que le prix soit aussi élevé?

1190

Je ne sais pas si vous pouvez le décortiquer, sans passer dans tous les détails, par rapport à un élevage ordinaire sur, disons, plancher partiellement latté et puis fosse à côté, qui dans l'ensemble revient à peu près à 350 \$ le porc.

Mme LISE SARRAZIN :

1195

Écoutez, on a 25 % de plus de superficie de plancher. Parce qu'un élevage conventionnel, habituellement, c'est 8 pieds carrés par porc, c'est comme ça que ça fonctionne.

1200 Ensuite de ça, juste au niveau des portes d'accès, bien, moi, des grandes portes de 16 X 12, il y en a 10 après le bâtiment. Normalement, dans un élevage comme ça, on n'a pas ça. Ensuite, au niveau des trémies abreuvoirs, c'est la même chose.

1205 Au niveau des barrières ajustables, les barrières, chez moi, parce que la pelle mécanique, elle se promène, puis voyez-vous, il faut démanteler, ça fait que les barrières s'ajustent en hauteur, elles s'ajustent de côté, elles s'enlèvent complètement. Et c'est tout ça. Et la ventilation. La ventilation, je dirais qu'on a 40 % de plus de ventilation qu'un bâtiment standard.

1210 Alors, ce sont des points, entre autres. Juste la pelle mécanique, elle coûte et ça la prend. Mais c'est elle qui fait le compostage, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1215 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Réexpliquez-moi les distinctions que vous faites. Je vais vous lire votre bout de texte et j'aimerais que vous me l'expliquiez, que je le comprenne.

1220 *«Que l'aide accordée par le gouvernement à l'ASRA complémentaire et au CSRA soit limitée aux exploitations porcines ayant moins de 600 unités animales et que pour l'application de cette orientation soient tenus compte des liens apparentés entre les entreprises.»*

1225 Pourquoi 600 unités animales, d'abord?

Mme LISE SARRAZIN :

1230 Bon, écoutez, moi, j'ai mis... ça peut être évolutif. Parce que je n'ai pas voulu trop me poser de questions sur un certain volume. Sauf que 600 unités animales multiplié... on sait que 5 porcs égale une unité animale. Ça fait 3 000 porcs, son inventaire. 600 divisé par 4 truies, ça fait...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1235 Multiplié par 4, oui, 2 400.

Mme LISE SARRAZIN :

1240 C'est ça, multiplié par 4. Alors, moi, je me suis dit, puis un naisseur-finiisseur, on le
divise, là, à ce moment-là. Moi, je me suis dit que si quelqu'un ne peut pas vivre avec ça, il y a
un problème. Puis moi, je veux que l'aide soit limitée. Quelqu'un, puis même avec une ou deux
personnes avec eux, la femme ou même un fils. Alors, je me dis que si une famille ne peut pas
vivre avec ça, je ne parle pas strictement d'une personne, je pense qu'il y a un problème à vouloir
accorder de l'aide plus haut que ça.

1245 Je pense qu'à un moment donné, il faut privilégier un mode de production, de
producteurs qui vont être présents dans leur milieu, qui vont être capables de faire comme moi,
de répondre aux questions des gens. Et puis que quand, à un moment donné, les gens vont dire:
«Ça pue parce que t'épands la fin de semaine, puis ça n'a pas de bon sens», chose que je n'ai
1250 jamais voulu faire, mais je vais le savoir, on va me le dire. Je ne suis pas une compagnie, moi,
que mon siège social est à Joliette. Je suis à Saint-Jean-de-Matha, je suis dans le rang, puis
mes voisins peuvent me le dire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1255 Donc, vous voulez -- par 600, ça vous semble assez grand pour faire vivre une famille et,
par ailleurs, ça demeure une taille qui est relativement...

Mme LISE SARRAZIN :

1260 Oui, je pense qu'autour de ça... j'ai mis ce chiffre-là parce que, étant donné qu'au-delà de
600 unités animales, il y avait nécessairement une consultation publique lorsqu'il y avait des
projets d'une taille plus élevée que ça. Puis je pense qu'à ce niveau-là, ça ne serait pas si pire.
Mais ce n'est pas un chiffre, pour moi, qui est fermé, fermé. Je ne vous parle pas de 200, mais
1265 je ne parle pas de 1 000 non plus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1270 Et puis que s'il y a une production qui est plus élevée que ça, il n'y a pas d'assurance qui
s'applique. On ne va pas au-delà de 600 unités animales. Est-ce que c'est ça que vous voulez
dire?

Mme LISE SARRAZIN :

1275 Écoutez, j'ai vécu, lorsque j'étais vice-présidente de la Fédération des producteurs de
porcs, la levée. Quand ils ont levé les seuils assurables, les maximums, j'étais là. J'étais
présidente de la région. On a été informé de la décision. Nous n'étions pas d'accord, mais ça a
été un geste du gouvernement, point. Sans doute qu'il y avait eu beaucoup de lobby.

1280 Et à ce moment-là, il y a quand même eu des expériences. On ne part pas dans le neuf
là. Il y a quand même eu des expériences de faites où, à un moment donné, si tu avais plus de
8 000 porcs produits par année, bien, nécessairement l'aide était réduite et plus que tu en faisais,

plus l'aide était réduite. Et avant ça, même, il y avait des plafonds; c'était 5 000 porcs totaux, point.

1285

Alors, ça s'est fait comme en, la levée de ça, en trois mouvements, je dirais. Et moi, je pense qu'il y aurait lieu de revenir à ça. Ça serait très, très important. Et quand je parle de liens apparentés, c'est qu'avec la venue du CSRA et le dépôt des états financiers, le gouvernement, La Financière agricole est très capable, est très apte à connaître si je suis un poteau, Lise Sarrazin, ou si je suis une productrice de porcs indépendante, que je ne suis pas un poteau d'un intégrateur. C'est très facile de savoir ces choses-là. Et je pense qu'on a lieu de revenir à ça pour avoir des entités, puis vraiment que l'aide accordée par le gouvernement soit ciblée sur les bonnes entreprises que l'on veut voir le modèle de production au Québec et ne pas créer un avantage concurrentiel aux intégrateurs.

1290

1295

Parce que c'est ce que j'ai voulu expliquer dans mon document. Je ne veux pas targuer personne là. Je veux expliquer qu'ils ont eu un avantage concurrentiel, comparativement à quelqu'un comme moi qui est productrice de porcs indépendante. Et qu'aujourd'hui, on est coincé dans le système de mise en marché, malheureusement, mais on en arrive à ça. Et je regarde les avenues pour nous en sortir. Il faut faire ça. Je pense que nous avons besoin que, de l'extérieur, des gens voient le problème, comme vous.

1300

LA PRÉSIDENTE :

Madame Sarrazin, une dernière question puisque le temps est écoulé, mais, quand même, on a un bon échange.

1305

Vous étiez heureuse quand le moratoire a été levé en 96. Mais par contre, vous recommandez à ce que celui-ci soit maintenu jusqu'en 2010.

1310

Mme LISE SARRAZIN :

Effectivement.

1315

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qui fait qu'il y a sept ans, vous étiez contente et, aujourd'hui, vous souhaitez que ce soit maintenu?

1320

Mme LISE SARRAZIN :

Dans le temps, les producteurs de ma région, y compris moi, je ne pouvais même pas faire des projets de recherche parce que le moratoire était là. Et on voyait tous les autres au Québec se construire, se bâtir, évoluer et on a nécessairement, les producteurs de Lanaudière, accumulé beaucoup de retard. Et c'est pour ça qu'on s'est battu si fortement pour l'abattoir Saint-Esprit.

1325

Mais aujourd'hui, je désire le maintien du moratoire parce que...

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous le désirez partout, d'ailleurs.

1335 **Mme LISE SARRAZIN :**

Oui, partout, parce que je pense que l'élastique est étiré au maximum. Je l'ai expliqué, il y a une question de philosophie et de fait. Produire pour exporter, ça ne sera jamais suffisant. On est rendu à 6 millions et quelques de porcs; on en aurait 8 millions et ça ne sera pas suffisant, madame la présidente, pour les entreprises qui y tirent profit à l'heure actuelle.

1340

Et il y a, à un moment donné, une fin. Il y a, à un moment donné, une quantité d'unités animales qui peut être produite au Québec et il doit y avoir un partage entre l'ensemble de l'agriculture, pas strictement le porc, mais le poulet, le lait et puis les autres productions. Et je pense que dans une logique, on a atteint des nombres qu'on est capable de fonctionner avec ça. Puis surtout, qu'est-ce que ça donne d'en faire partir d'autres, d'augmenter? Parce qu'à chaque fois...

1345

Moi, je lis Écho Porc à toutes les semaines. Si, entre-temps, vous avez l'occasion de mettre la main là-dessus...

1350

LA PRÉSIDENTE :

On le reçoit à toutes les semaines aussi.

1355 **Mme LISE SARRAZIN :**

Alors, regardez, à toutes les semaines, l'analyse qui est faite: «Ah! il y a 11 000 porcs de plus cette semaine, chute de prix par rapport à l'année passée.» Je ne peux pas, puis tous les producteurs de porcs qui lisent ça, je ne peux pas ne pas faire l'analyse qu'à un moment donné, il y a des limites et que l'élastique...

Ce n'est pas vrai qu'on est capable de vendre tout le porc qu'on produit, puis qu'on va faire de l'exportation, puis faire de l'exportation, puis que ça va être rentable juste pour quelques-uns, alors que les pays où on exporte, bien souvent ils ne sont pas capables de l'acheter. Puis c'est qui qui en fait les frais? C'est les producteurs, puis le gouvernement en payant l'ASRA. À un moment donné, ça a une limite à tout ça.

Puis c'est que ça donne quoi? Ça donne quoi de me faire péter, moi, pour qu'un intégrateur vienne me racheter? Parce que c'est ça qui se passe dans la région présentement. Les fermes sont rachetées, les plus grosses fermes sont rachetées par les intégrateurs. Tout le système les avantage. Qu'ils l'aient voulu ou pas, ça, je n'avance pas là-dessus, mais le système les avantage. Ça me donne quoi? Moi, je suis remplacée. Du porc, il va s'en faire pareil mais par un autre. Sauf que mon expertise puis ma logique, ça, c'est perdu.

Puis moi, j'aimerais ça sortir de l'agriculture parce que là j'arrive à 50 ans, puis être fière comme je l'étais il y a dix ans, ce que je ne suis plus maintenant. Je n'aime plus la production comme elle est rendue. Pourtant, j'y ai tellement travaillé à la Fédération durant une dizaine d'années: mise en place du plan conjoint, de l'encan électronique, projet de recherche en environnement.

Et puis je me dis -- et puis c'est avec le regard, si j'analyse la situation, avec le regard de toute l'expérience que j'ai acquise au bureau d'examen d'endettement agricole, où j'ai passé au-delà de 150 dossiers un peu partout dans la province. J'en ai aidé beaucoup de monde et je connais ça des états financiers. Je la vois la dérive là. Et c'est ce que je voulais vous mentionner, que l'euphorie à laquelle on tente de vous montrer que tout est beau, ce n'est pas vrai. Ça nous prend un moment d'arrêt pour le mieux-être de toute la population québécoise et les producteurs de porcs et de la production agricole au Québec. Et cet événement-là doit venir de l'extérieur, j'ai expliqué pourquoi un peu dans le mémoire.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Sarrazin, on vous remercie beaucoup pour votre témoignage devant cette Commission d'enquête et d'audience publique.

1395 **Mme LISE SARRAZIN :**

Je vous remercie. Puis si toutefois, je ne sais pas si votre mandat le permet, mais en tout cas, vous êtes les bienvenus. Si vous voulez voir la technologie, comment ça fonctionne, si ça vous est permis ou pas, vous êtes les bienvenus.

1400

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

1405

Alors, nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes, le temps de laisser quelques personnes installer un équipement pour la prochaine présentation. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1410

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1415

Alors, nous reprenons la séance. Alors, j'accueille la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption et son porte-parole, monsieur Claude Ducharme. Bonjour, monsieur Ducharme.

M. CLAUDE DUCHARME :

1420

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, messieurs les commissaires. Alors, donc, je suis Claude Ducharme, vice-président de la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption.

1425

Ont oeuvré aussi au mémoire que je vous présente cet après-midi madame Francine Trépanier, directrice générale de la Corporation, de même que madame Mireille Dumont, biologiste qui a assuré la recherche documentaire, et aussi madame Catherine Reeves à la technique.

1430

Ont aussi été consultés pour l'occasion des membres de notre Comité consultatif sur la qualité de l'eau et la santé humaine, notamment madame la docteure Suzanne Fortin de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière et monsieur Marcel Papin de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière.

1435

Permettez-moi, d'entrée de jeu, de vous présenter notre organisme. La Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption, familièrement appelée la CARA, a été fondée, il y aura 20 ans le mois prochain, par un groupe de citoyens préoccupés de redonner la rivière aux citoyens. Leur premier plan d'action ne touchait que 54 kilomètres de la rivière à la hauteur du

Grand Joliette, mais visionnaires, ils se donnaient toute la région de Lanaudière comme territoire d'intervention.

1440

La composition du conseil d'administration de la CARA s'appuyait, dès ce moment, sur l'équilibre dans la représentation entre, d'une part, les gens issus des secteurs de la culture, des affaires, de l'éducation et de l'environnement et, d'autre part, des gens venant du monde municipal. Cet équilibre devait être respecté au gré des expansions qu'a connues la corporation.

1445

Aujourd'hui, se sont ajoutés des représentants de l'agriculture et du monde de la santé et même de simples citoyens, en même temps que des délégués de municipalités et de MRC, des 5 MRC de la région touchées par le bassin versant de la rivière l'Assomption.

1450

Cette ouverture des cadres de la corporation n'a pas été le fait du hasard. Elle accompagnait une expansion de son action à l'ensemble du bassin versant de la rivière l'Assomption, soit un territoire de plus de 4 200 kilomètres carrés.

1455

Récemment, la CARA, en particulier à l'occasion de ses deux derniers colloques annuels sur l'eau, s'est engagée dans l'élaboration d'un plan stratégique pour les cinq prochaines années. Le milieu a alors désigné à la CARA trois champs d'intervention: la qualité de l'eau et la santé humaine, le développement récréo-touristique lié à l'eau et la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels.

1460

En plus de connaître des ouvertures importantes dans la composition de son conseil d'administration, dans son aire d'intervention et dans les grands enjeux de son action, la CARA a récemment été reconnue comme organisme de bassin pour le bassin versant de la rivière l'Assomption.

1465

Comme on pourra le constater à l'écran, le bassin de la rivière l'Assomption recueille les eaux d'un territoire de 4 220 kilomètres carrés, coulant du parc du Mont-Tremblant, soit à la hauteur de Saint-Donat et de Saint-Côme, jusqu'au Saint-Laurent à la hauteur de Repentigny. Son axe principal, la rivière l'Assomption, dite la tortueuse en amérindien, parcourt plus de 200 kilomètres et subit une dénivellation de 250 mètres à travers le plateau Laurentien, le piedmont des Laurentides et la plaine du Saint-Laurent. Près de 70 % de ce territoire sont occupés par la forêt, plus de 20 % par l'agriculture dans la plaine et le reste par l'espace urbain et de très nombreux lacs.

1470

1475

La population humaine du bassin s'élève à quelques 150 000 personnes, auxquelles s'ajoutent en saison 45 000 villégiateurs. 48 % de cette population sont alimentés en eau de surface et 52 % en eau souterraine, dont un tiers par réseau et deux tiers par des puits individuels.

1480

La portion agricole du territoire compte 1 305 producteurs agricoles exploitant plus de 60 000 hectares de terre, dont 39 % en plantes fourragères, 31 % en grande culture, particulièrement le maïs et le soya, et 19 % en céréales. Sur ces cultures, le taux annuel

d'application des pesticides est de l'ordre de 2,2 kilogrammes à l'hectare, un excédent de l'ordre de 70 % par rapport à la moyenne québécoise de 1,3.

1485 Les données de 1995 révélaient un cheptel de plus de 75 000 unités animales, dont 50 % était constitué de porcs.

1490 Quelques données statistiques nous permettent de dresser dans les grandes lignes le portrait de cette production porcine dans la région de Lanaudière. Quoique leur source puisse parfois varier et parfois dater de quelques années, ces données fournissent quand même un ordre de grandeur valable de la situation.

1495 Lanaudière, la région verte, se place au deuxième rang des régions agricoles du Québec et est considérée principalement comme région d'élevage. Dans le bassin versant, ce sont les productions porcine, laitière et avicole qui prédominent, comptant respectivement 52 %, 20 % et 20 % du cheptel. L'industrie porcine est donc nettement prépondérante.

1500 Pour l'ensemble du bassin, cette production animale est représentative aussi des régions d'élevage intensif, avec ses 1,2 unité animale à l'hectare cultivé. Cette densité d'élevage est du même ordre de grandeur que celle des bassins de la rivière Yamaska avec 1,4 et Chaudière avec 1,3. La moyenne québécoise se situant à 0,8 unité animale par hectare cultivé, Lanaudière la dépasse donc de 50 %.

1505 Avec ses 183 entreprises porcines recensées, la région de Lanaudière possède un cheptel de quelque 45 000 unités animales, soit l'équivalent de 225 000, près du quart de million, 225 000 porcs à l'engrais.

1510 La taille moyenne des sites de production porcine se situe au-dessus de la moyenne provinciale. Pour les porcs à l'engrais, elle est de 280 unités contre 202 provincialement et pour les truies, de 58 versus 51.

1515 Comme ailleurs dans la province, les déjections porcines sont gérées dans Lanaudière sous forme liquide pour 98 % du cheptel. Mais les entreprises porcines ne sont pas également disséminées sur le territoire, bien au contraire. À toutes fins pratiques, elles se retrouvent dans trois municipalités de la même MRC. Cela a, bien sûr, pour effet de créer une problématique toute particulière.

1520 Au chapitre des surplus en lisier, la région de Lanaudière comptait encore récemment 78 % de ces entreprises porcines aux prises avec ce problème. De celles-ci, 36 % sont des entreprises sans sol. Quant aux doses de lisier épandues sur les cultures des fermes porcines, la Fédération des producteurs de porcs du Québec estimait, en 1999, que dans Lanaudière ces doses correspondaient à 300 % des besoins des cultures en phosphore.

1525 Il n'est pas nécessaire de reprendre ici les conclusions des nombreuses études et analyses présentées devant cette Commission et ailleurs, qu'il nous suffise de souligner que les

déjections animales constituent pour le bassin versant de la rivière l'Assomption une source importante de matières organiques, de phosphore et d'azote, ammoniacal et organique.

1530 Il est bien connu, d'autre part, que la production porcine est étroitement liée, en amont
comme en aval, à certaines grandes cultures: en amont parce que celles-ci lui fournissent
l'alimentation des animaux et en aval parce que les champs consacrés à ces cultures répondent à
un pressant besoin d'importantes superficies d'épandage des lisiers. Alors que dans la province
les superficies cultivées par les fermes porcines sont en moyenne de 54 hectares, dans
Lanaudière la moyenne est de 61 hectares par entreprise.

1535 Ces cultures sont, par ordre d'importance, le maïs avec 57 % face à une moyenne
provinciale de 38 % seulement, les prairies et pâturages avec 18 % contre 42 % pour la province,
le soya avec 11 % contre 6 % dans la province et les céréales avec 10 % contre 13 % pour la
province. Bref, la culture du maïs se présente comme une caractéristique marquante du paysage
1540 lanaudois.

La production porcine, si on passe maintenant aux effets sur l'eau, tant par ses
déjections, dont elle est la source, que par les cultures qui lui sont associées, constitue un
important facteur de pollution des systèmes aquatiques. L'Union des producteurs agricoles, citée
1545 par le Bureau d'audiences publiques en environnement dans son rapport sur la gestion de l'eau,
reconnaissait récemment que:

1550 *«On ne peut nier que le secteur agricole contribue de façon non négligeable à la charge
polluante de plusieurs cours d'eau sillonnant le milieu rural. Il s'agit pour l'essentiel de pollution de
type diffus, dont tous reconnaissent la complexité du phénomène.»*

À plus forte raison, pouvons-nous ajouter quand il s'agit d'une production porcine intensive
et concentrée géographiquement, accompagnée d'une très importante production de maïs.

1555 Voyons très sommairement quelques composantes de cette charge polluante. Le
phosphore, qui rejoint les cours d'eau, est susceptible d'y accélérer le phénomène
d'eutrophisation. L'azote, sous ses deux formes, ammoniacal et organique, rend difficile la
désinfection à cause de ses réactions avec le chlore et parce qu'il se forme des chloramines qui
ont peu de pouvoir bactéricide.

1560 La matière organique rend la désinfection de l'eau brute plus difficile elle aussi,
augmentant ainsi la demande en agents désinfectants. Le chlore alors réagit avec la matière
organique pour former des sous-produits chlorés, dont les trihalométhanes, une famille à laquelle
appartient le chloroforme. Or, il a été démontré chez l'animal du laboratoire que le chloroforme est
1565 cancérigène et embryo-foetotoxique, quoiqu'à des niveaux d'exposition relativement élevés. Voilà
pour les effets des lisiers. Il est bien évident qu'on ne saurait fermer les yeux sur des phénomènes
et faire fi du principe de précaution.

1570 La grande culture du maïs et du soya est à l'origine de plusieurs problèmes pour les
systèmes aquatiques, elle aussi. Pensons simplement au reprofilage ou calibrage des fossés et

ruisseaux pour accélérer l'écoulement des eaux, à la suppression des haies brise-vent et des boisés résiduels pour faciliter les déplacements d'une machinerie agricole de plus en plus imposante, à la mise à nu des sols après la récolte, autant de pratiques qui peuvent contribuer à la dégradation du territoire agricole, des cours d'eau, de leurs rives et des habitats aquatiques.

1575

D'un autre côté, les cultures de maïs et de soya accaparent la plus grande proportion des pesticides commercialisés au Québec. Parmi les plus utilisés, appliqués seuls ou en mélange, on compte l'atrazine et le métolachlore. Des échantillons prélevés au Québec, entre 1989 et 1994, ont montré que 30 % des réseaux d'eau potable examinés contenaient des résidus d'atrazine ou de ses métabolites. Dans les cours d'eau, la concentration de l'atrazine s'accompagne de la réduction de la croissance de toute la chaîne alimentaire, allant des algues au zooplancton herbivore, sans oublier les effets sur certains processus de l'écosystème aquatique comme la production d'oxygène dans l'eau, par exemple.

1580

1585

À la suite de campagnes d'échantillonnage répétées de 1996 à 1998, le ministère de l'Environnement du Québec a pu conclure, et je cite:

«Les producteurs et productrices de grande culture utilisent maintenant une gamme de produits de plus en plus diversifiés. Cette situation entraîne une plus grande diversité des pesticides détectés dans l'eau. Selon l'hypothèse d'additivité des effets, de 2 % à 15 % des échantillons prélevés présentaient des teneurs d'herbicides susceptibles d'affecter les espèces aquatiques en dépit du fait que chaque produit respecte les critères de qualité de l'eau.»

1590

C'est ce qu'on pourrait appeler familièrement l'effet cocktail. Nos parents ne nous ont-ils pas enseigné que non seulement la modération avait bien meilleur goût, mais qu'il fallait surtout ne pas faire de mélange? Au-delà des considérations sur les divers polluants, la pollution diffuse, elle, pose la question suivante: dans l'hypothèse où cesserait aujourd'hui pour demain toute production porcine, pendant combien d'années, de décennies encore, les terres agricoles imbibées de tous les cocktails imaginables vont-elles se dégorger dans l'environnement?

1595

1600

Nous avons fait état, en ouverture, du triple mandat confié à la CARA pour les années qui viennent par la consultation populaire, c'est-à-dire la santé humaine par la qualité de l'eau, le développement récréo-touristique lié à l'eau, et la conservation et la restauration et la mise en valeur des milieux naturels. Voyons dans chacun de ces domaines les effets possibles et appréhendés des diverses formes de pollution dont sont l'objet nos plans d'eau en milieu de production porcine.

1605

Alors, quand il s'agit de la qualité de l'eau et de la santé humaine, on peut constater ou appréhender la présence de matières en suspension, qui rend difficile le traitement de l'eau potable en réduisant l'efficacité de la désinfection; la présence aussi de pesticides, qui représente un risque important pour la santé à cause notamment de leur grande toxicité et des conséquences qu'ils peuvent avoir, même à faibles concentrations.

1610

Autre constatation, le phosphore contribue à la prolifération des algues et plantes aquatiques. Les plantes aquatiques en surabondance peuvent entraîner le colmatage progressif

1615

des conduites d'eau et rendre difficile le traitement de l'eau potable. De plus, la présence d'algues dans l'eau de consommation peut lui donner un goût désagréable.

1620 De plus, la contamination microbienne des environnements aquatiques et des sources d'eau potable peut causer des maladies: gastroentérites, giardiase, hépatites de différents types. La contamination microbienne des eaux de surface, elle, est causée, entre autres, par le ruissellement des terres agricoles ayant reçu des engrais de ferme, ainsi que par le ruissellement des lieux d'entreposage d'engrais de ferme non adéquats.

1625 Toujours au plan de la santé humaine, les eaux d'alimentation à fortes teneurs en nitrates diminuent la capacité du sang à transporter l'oxygène entraînant donc des effets sur la santé humaine.

1630 Au chapitre du récréo-tourisme, les matières en suspension altèrent l'esthétique des plans d'eau, rendant ainsi la pratique des activités récréatives beaucoup moins intéressante.

1635 La prolifération des algues et plantes aquatiques causée, entre autres, par des apports excessifs en phosphore, rend les activités de contact avec l'eau, comme la baignade et les sports nautiques, peu attrayantes.

Enfin, la contamination microbienne des lieux où on pratique des activités de contact direct, comme la baignade, ou indirect, comme le canotage, rend ces activités dangereuses par le risque de transmission de certaines maladies via le milieu aquatique contaminé.

1640 Au plan de la protection et de la conservation des milieux naturels maintenant, une quantité élevée de matières en suspension contribue à diminuer la photosynthèse par la végétation aquatique submergée et enracinée, et par les algues, ce qui peut modifier la croissance et indirectement modifier les habitats de la faune aquatique.

1645 Les pesticides, herbicides, insecticides, fongicides, etc, peuvent, selon leur champ d'action, réduire la croissance ou le contenu en chlorophylle du phytoplancton, réduire la production d'oxygène dans l'eau, diminuer la disponibilité de nourriture pour les espèces en détruisant les insectes aquatiques ou compromettre la survie et le développement des espèces aquatiques elles-mêmes.

1650 Les nitrates, pour leur part, en stimulant la croissance des végétaux, peuvent contribuer au phénomène d'eutrophisation des cours d'eau si leurs concentrations sont élevées. À des concentrations extrêmes, les nitrates peuvent devenir toxiques pour certaines espèces aquatiques.

1655 L'eutrophisation des cours d'eau causée, entre autres, par des apports excessifs en phosphore, nuit à la vie aquatique. La végétation qui envahit le milieu peut conduire à des modifications du substrat entraînant du même coup la disparition de certains organismes. De plus, la respiration nocturne et la décomposition des végétaux abaissent les concentrations d'oxygène dissous dans l'eau à des niveaux insuffisants pour maintenir la vie aquatique.

1660

1665 Dans son travail de réflexion, la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption s'est, bien sûr, inspirée aussi des réflexions de ses partenaires, en particulier les gens du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Agriculture, et aussi d'autres apports, aussi. Je voudrais en souligner, par quelques phrases seulement, leur contribution.

D'abord, signalons un énoncé de l'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, qui affirme ceci:

1670 *«Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable.»*

1675 Et je pense que c'est cet énoncé et cette théorie-là, enfin, qui a été reprise devant la Commission le 13 novembre dernier, par le professeur Claude Villeneuve lors de votre passage à Saguenay quand il établissait cinq conditions pour une production porcine durable:

1680 Qu'elle soit rentable pour les producteurs, bien sûr, c'est le premier point; qu'elle soit cependant inoffensive pour l'environnement; qu'elle soit socialement valorisante; qu'elle intègre l'ensemble des impacts de ses produits et sous-produits, ça c'est important, on l'oublie souvent; et qu'elle soit soutenable à long terme pour les communautés et les écosystèmes.

Du côté de la Société de la faune et des parcs du Québec, reprenons l'énoncé suivant:

1685 *«La Société de la faune et des parcs du Québec suggère que la protection et la restauration des habitats aquatiques humides, riverains et terrestres pour la faune soient incluses dans les paramètres d'écoconditionnalité et de certification environnementale et que le futur modèle de développement de la production porcine s'appuie sur le principe de précaution. La Société prône aussi une approche par bassin versant. Elle souhaite de plus un plan d'action détaillé et qu'une aide financière soient prévus afin de traduire cette volonté par des actions concrètes sur le terrain.»*

1690

1695 Enfin, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans son document intitulé *Action et engagement pour une agriculture durable*, signale une série de conditions, que je me contente d'énumérer rapidement: une gestion du fumier saine et efficace; une gestion des fertilisants rigoureuse et intégrée; une conservation des sols et une protection des cours d'eau avantageuse et judicieuse; une gestion des pesticides rationnelles et efficiente; des services-conseils performants et mobilisateurs; de la recherche développement engagée et créative; de la formation et de l'information dynamique et actuelle; des mesures législatives et réglementaires cohérentes et réalistes; et enfin, des outils financiers d'accompagnement incitatifs et stimulants.

1700

1705 Et je me permets d'ajouter peut-être juste une toute petite remarque là-dessus, sur les outils financiers d'accompagnement. Quand on dit: «incitatifs», non seulement punir les contrevenants, mais encourager les bons citoyens.

1710 À la lumière de ces informations, de ces réflexions, de la fréquentation de nos partenaires, deux principes se dégagent, sur lesquels je ne m'étendrai pas, je pense que la Commission est assez familière avec ces principes-là, sur lesquels nous voulons quand même revenir et les souligner quoique rapidement: le principe d'écoconditionnalité et le principe de précaution. Ce sont des principes suffisamment connus. On n'est pas, là, à les définir plus que ça.

1715 Nos recommandations, à ce moment-là, qui découlent donc de ce qui précède, de l'état de la situation, des réflexions de nos partenaires et des nôtres.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Ducharme. Ma première question serait combien de membres comporte la CARA?

1725 **M. CLAUDE DUCHARME :**

La CARA, c'est de l'ordre de 125 à 130 membres. Ce n'est pas nécessairement 125 personnes, parce qu'il y a beaucoup de corporations, d'organismes et aussi des membres individuels.

1730 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, parce que vous ne l'aviez pas mentionné au départ.

1735 **M. CLAUDE DUCHARME :**

Non, c'est un fait.

LA PRÉSIDENTE :

1740 D'accord, merci.
Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1745 À la page 17 de votre mémoire, après avoir traité du principe d'écoconditionnalité, vous avez un paragraphe qui commence de la manière suivante, vers le bas de la page, vous dites:

«Le développement durable de la production porcine devra tenir compte: premièrement de la capacité de charge des sous-bassins...»

1750

- mais le deuxième point -

«... des autres usages qui pourraient être en conflit sur des territoires nécessaires à la gestion des lisiers.»

1755

J'aimerais que vous m'expliquiez qu'est-ce que vous avez en tête quand vous dites ça.

1760

Au fond, dans un bassin versant, on peut comparer les matières fertilisantes qui sont générées par les déjections animales, les terres en culture et les besoins des plantes sur ces terres en culture là. Et là, ici, vous vous référez à d'autres usages qui pourraient être en conflit sur des territoires nécessaires à la gestion des lisiers. Là, on parle de terres en culture, au fond, des territoires nécessaires à la gestion des lisiers. En principe, le lisier, on le met sur les terres en culture. Or, quel autre usage voyez-vous qui pourrait entrer en...

M. CLAUDE DUCHARME :

1765

En fait, on reprend ici, comme c'est indiqué, une partie de la présentation du professeur Villeneuve dont on parlait tantôt. Mais on peut penser aussi à des conflits qui ne soient pas nécessairement biologiques ou de ce type-là. Mais l'épandage a des effets aussi olfactifs. Et c'est certain que la campagne, ça sent la campagne, et c'est normal, et je suis parti de la ville pour venir vivre à la campagne, mais je n'ai pas de difficulté avec ça. Mais il y a certainement des circonstances ou des usages du territoire, que ce soit des écoles ou des garderies ou... je pense qu'il y a quand même des portions de la population qui sont un peu plus fragiles et auxquelles il faudrait peut-être faire attention.

1770

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1775

D'accord. Alors, c'est à ce genre d'activités plus ou moins compatibles avec l'épandage des lisiers auxquelles vous vous référez.

M. CLAUDE DUCHARME :

1780

Oui. Parce que là, on est en territoire d'épandage, comme vous le soulignez, et non pas en milieu aquatique où, là, on pourrait penser à des plages ou à des choses comme ça.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1785

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1790

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1795 Dans votre mémoire, bien sûr, vous préconisez la gestion par bassin versant. Mais comment dans votre esprit pourrait-on amalgamer le règlement actuel sur la gestion des exploitations agricoles, le Règlement sur les exploitations agricoles et la gestion par bassin versant?

1800 **M. CLAUDE DUCHARME :**

Je ne suis pas assez familier avec toutes les technicalités du règlement pour...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1805 En fait, disons pour résumer, c'est la gestion ferme par ferme dans le règlement, alors qu'ici, on parle de gestion par bassin versant. Alors, je ne sais pas si vous avez des façons de...

M. CLAUDE DUCHARME :

1810 Je pense qu'on peut facilement penser que la gestion ferme par ferme peut très bien s'inscrire dans un plan d'ensemble qui aurait été pensé, négocié par l'ensemble des intervenants. Alors, pour nous, à la Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption, ce n'est pas du tout un mystère, c'est quelque chose qu'on pratique régulièrement de travailler, de penser, de faire des recommandations avec nos partenaires.

1815 Tantôt, madame Sarrazin mentionnait sa participation à la mise sur pied de COGENOR, par exemple. Bien, les gens de COGENOR font partie de notre conseil d'administration et nous participons à leur assemblée annuelle. Tout comme l'UPA est chez nous.

1820 Alors, travailler ensemble pour situer chacun, chacune à l'intérieur d'un plan d'ensemble, ça ne nous paraît pas une difficulté majeure. Ça prendra le temps que ça prendra. Et ça va beaucoup mieux que ça allait il y a quelques années. On apprend à s'appivoiser. De ce côté-là, le climat est excellent.

1825 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Est-ce que dans votre esprit, ça voudrait dire que possiblement les règlements, disons, dans un bassin versant ou les normes dans un bassin versant pourraient être différentes que dans un autre bassin versant?

1830

M. CLAUDE DUCHARME :

1835 Théoriquement, je pense que oui, parce que les conditions de lieu, de sol, etc., peuvent être différentes. D'ailleurs, c'est une des dimensions qu'il faut respecter. On a des sols de fragilité tout à fait différente selon les bassins. Et déjà, heureusement, ça c'est connu chez nous. C'est de l'information que nous possédons dans Lanaudière et en particulier dans la MRC de Montcalm. Alors, c'est un outil de travail.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1840

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1845

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1850

Alors, vous avez donc 125 membres corporatifs, individuels, ce qui veut dire qu'il y a beaucoup de travail d'amalgame de points de vue, de confrontation de différents types.

1855

Et je voudrais savoir, donc, dans la mise en place de votre stratégie de bassin, le contexte de la concertation, comment il est et comment est le milieu agricole à l'égard de ces approches-là plus globales, dans le cas de votre expérience.

M. CLAUDE DUCHARME :

1860

Bon. On a fait allusion une fois ou deux, au cours du mémoire, à cette consultation populaire qui nous a proposé de nouveaux enjeux pour les années qui viennent. Alors, ça s'est fait en particulier à l'occasion de colloques annuels sur l'eau que nous organisons. Ça a été le sixième, l'automne dernier.

1865

Alors, là sont invités nos membres, bien sûr, et aussi des partenaires. Et nous avons une belle participation des gens du ministère de l'Environnement, aussi bien sur le plan régional que provincial, la même chose des gens du ministère de l'Agriculture, du ministère de la Sécurité publique aussi. Parce que qui dit rivière, dit inondation. Et tout le monde embarque, le monde municipal aussi, les gens des associations de protection des lacs. Il y avait, l'automne dernier, même le président de la Société d'ornithologie de Lanaudière.

1870

Alors, ça montre à quel point toute la région est appelée à se prononcer et se prononce non seulement au moment de ces temps forts que sont nos colloques, mais aussi continuellement à l'occasion des conseils d'administration qui, autrefois, étaient aux deux mois, maintenant sont mensuels parce qu'on a des choses à se dire et à échanger.

1875

Je ne sais pas si je répons?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1880

Mais prenons des points un peu plus litigieux. Vous avez parlé d'associations de lacs. Ces gens-là sont très soucieux, par exemple, de la protection de la bande riveraine. Dans le milieu agricole, la bande riveraine, certains disent que c'est un enfant pauvre et qu'il faudrait...

Alors, est-ce qu'il y a des tensions entre des aspirations des pratiques divergentes d'un milieu à l'autre?

1885

M. CLAUDE DUCHARME :

Moi, je perçois beaucoup plus de l'ouverture que des tensions. Même de la part de nos partenaires du monde agricole, ils reconnaissent — et je pense que non seulement chez nous, mais ça a été le cas devant la Commission que vous avez présidée — qu'il y a des problèmes, qu'ils ont besoin d'aide et qu'ils ont besoin de collaboration.

1890

Et c'est ce que nous, nous avons à offrir, de la collaboration. On n'est pas là pour accuser personne, pour pointer personne du doigt. Et une fois que ça, c'est compris, les gens viennent, on travaille ensemble, en se disant: «C'est sûr qu'il y a des problèmes. C'est sûr que wow! ça, ça va être dispendieux. Il va falloir y penser. Pensez pas que ça va passer tout de suite» mais le dialogue est excellent.

1895

En parlant de bande riveraine, si vous permettez une toute petite anecdote, vendredi dernier, il y avait un colloque organisé par l'UQCN sur l'eau et l'agriculture à Drummondville. Et, bien sûr, il a été question de bande riveraine. Et en fin de colloque, le maire d'une municipalité, de Saint-Marcel je crois — bon, je ne me souviens pas du nom de ce monsieur — a fait le calcul suivant.

1900

Ça coûte combien une bande riveraine? Il dit: «Supposons 5 kilomètres de cours d'eau sur un territoire agricole, sur une entreprise agricole», c'est long 5 kilomètres. «Supposons pour fins de démonstration - dit-il - 5 kilomètres avec une bande de 1 mètre de chaque côté. Ça fait, au total, 10 000 mètres carrés, 1 hectare.»

1905

Ça coûte combien en terrain? Ça coûte combien en taxes municipales? Alors que parfois, il y a bien des objections qu'on fait parce que ça coûte cher, ça nous enlève du terrain, ça va monter les taxes. On paye des taxes là-dessus, alors que ce n'est pas productif, etc. Est-ce qu'il y a plusieurs personnes qui ont 5 kilomètres de cours d'eau sur leur territoire?

1910

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Votre intervention n'est pas une intervention d'autorité. Vous n'avez pas de pouvoir. Vous, tout ce que vous faites, c'est que vous amenez les gens dans des démarches de type consensuel...

1915

1920

M. CLAUDE DUCHARME :

Exactement.

1925

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... pour définir ensemble les mêmes problèmes.

M. CLAUDE DUCHARME :

1930

Oui. Non seulement définir les mêmes problèmes, mais trouver des solutions et les appliquer ensemble aussi. On a, à la Corporation de l'aménagement, des aménagistes, des biologistes qui, avec ceux du ministère de l'Environnement ou du ministère de l'Agriculture, vont sur le terrain faire des aménagements. Alors, ce n'est pas simplement pour faire de la réflexion.

1935

On est dans l'eau avec eux autres.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez également une recommandation à l'effet de favoriser le traitement des rejets sur litière.

1945

M. CLAUDE DUCHARME :

Oui.

1950

LA PRÉSIDENTE :

Ça aussi, c'est un lieu de concertation à l'intérieur de la CARA? Même les membres provenant du milieu agricole sont plutôt favorables à ça?

1955

M. CLAUDE DUCHARME :

Avec des nuances. Comme je mentionnais, les gens autant de la Régie régionale, de la Santé que les gens de l'UPA ont pris connaissance de notre mémoire, puis ils nous ont dit: «C'est pas mal bon votre affaire. C'est pas mal bon.» Il y aurait des nuances, l'atrazine, là, mais ce n'est pas allé beaucoup plus loin que ça. Mais je pense que...

1960

LA PRÉSIDENTE :

Et sur la gestion sur litière, est-ce qu'il y avait des nuances aussi?

1965

M. CLAUDE DUCHARME :

1970

Non. Bien, en tout cas, on ne m'en a pas signalé. Et je pense que les gens sont prêts à reconnaître que la gestion liquide est plus dangereuse pour les systèmes aquatiques que la gestion sèche. De là à trouver les moyens qu'est-ce qui est plus économique, etc.

Personnellement, j'ai été très heureux d'entendre ce qu'avait à dire madame Sarrazin tantôt, ça faisait longtemps que j'entendais parler de son entreprise.

1975 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Ducharme, nous vous remercions sincèrement d'avoir participé à cette consultation publique.

1980 **M. CLAUDE DUCHARME :**

Je vous remercie. Et je vous remercie de bien excuser ma voix.

1985 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous en prie. Il nous arrive, nous aussi après autant de mois, d'avoir une voix un petit peu enrouée.

1990 Alors, nous ajournons notre audience et nous reprenons ce soir, à 19 h 30, avec d'autres participants.

1995 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

2000

LISE MAISONNEUVE, s.o.